

ARRÊTÉ

Service : Prévention et tranquillité publique 2025

Références : P.L.C – E.L..

N° **226** - 2025

Objet : PROROGATION DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT – FERMETURES DE VOIES – PLACE ARISTIDE BRIAND – RUE JEAN JAURES (SECTION COMPRISE ENTRE LA PLACE ARISTIDE BRIAND ET LA RUE DU PROFESSEUR JEAN BERNARD) – DU 26/04/2025 AU 02/05/2025.

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté n°158-2025 en date du 27 mars 2025 ;

Considérant la demande de l'entreprise **SADE-SAINT-HERBLAIN** qui souhaite réaliser **des travaux d'aménagement de voirie, réaliser divers travaux d'assainissement, de rénovation de branchements et de conduites**, place Aristide Briand et rue Jean Jaurès (section comprise entre la place Aristide Briand et la rue du Professeur Jean Bernard), il convient de réglementer la circulation et le stationnement pendant la durée des travaux ;

Considérant que les travaux ne seront pas achevés à la date prévue du 25 avril 2025 ;

arrête

Article unique : Les dispositions de l'arrêté n°158-2025 en date du 27 mars 2025 sont prorogées **jusqu'au 02 mai 2025.**



À Couëron, le **25 AVR. 2025**

Carole Grelaud
Maire



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du **25/04/2025** au **25/06/2025**